

Nouvelle autorisation de former dans les professions comportant des travaux dangereux

Processus	Précisions / instruments	remarques	Responsabilité
<pre> graph TD Start([Début]) --> Step1[Demande/premier contact de l'entreprise avec l'Office] Step1 -- oui --> Step2[Transmission des coordonnées à l'IA/CF compétent] Step1 -- non --> Step1a[Demande de préavis (courriel) au ICT] Step1a --> Step1b[Préavis du ICT] Step1b --> Step2 Step2 --> Step3[Visite de l'entreprise avec contrôle de la sécurité au travail en cas de besoin] Step3 --> Dec1{Tout est-il en ordre?} Dec1 -- oui --> Step4[Octroi de l'autorisation de former] Dec1 -- non --> Step5[Fixation d'un délai pour régulariser la situation] Step5 --> Dec2{Est-ce que le contrôle a démontré que c'est ok?} Dec2 -- oui --> Step4 Dec2 -- non --> Step6[Refus de l'autorisation de former] Step4 --> Step7[Communication à l'ICT: entreprise OK] Step7 --> Step8[Enregistrement de l'entreprise formatrice dans le système informatique] Step8 --> End1([fin]) Step6 --> End2([fin]) </pre>	<p>Informations et documents à fournir avec la demande d'autorisation de former</p> <ul style="list-style-type: none"> - formulaire de demande - mesures relatives aux travaux dangereux - formulaire d'engagement écrit de l'entreprise <p>Existe-t-il des informations importantes sur cette entreprise?</p> <p>Les visites d'entreprise sont planifiées. Présence obligatoire du formateur.</p> <p>Si les mesures relatives aux travaux dangereux ne sont pas constatées, un programme d'application assorti d'un délai doivent être exigés.</p> <p>Une autorisation de former ordinaire est délivrée.</p> <p>Envoi d'un courriel au ICT</p> <p>Tous les documents sont scannés et enregistrés.</p> <p>Légende: - CS = collaborateur - IA/CF= inspecteur des apprentis-sages / conseiller en formation - ICT = inspection cantonale du travail</p>	<p>max. 3 semaines</p> <p>Pour des personnes de moins de 18 ans.</p>	<p>CS</p> <p>CS</p> <p>IA/CF</p> <p>IA/CF</p> <p>IA/CF</p> <p>IA/CF</p> <p>CS</p> <p>CS</p> <p>CS</p>